



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 048-214800393-20240326-D_2024_028-DE



Délibération n° 2024_028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 19 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

4 Absents représentés : Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : réhabilitation de la friche des anciens abattoirs

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 28 février et 26 septembre 2023 approuvant le projet de réhabilitation de la friche des anciens abattoirs estimé à 2 127 300 € HT. Il propose à l'assemblée de modifier le plan de financement prévisionnel afin de porter de 20 à 30 % le montant de DETR sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Fonds Vert	957 750 €
- DETR.....	638 190 €
- Région.....	105 900 €
- Commune (emprunt)	425 460 €
	2 127 300 €

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécoeur citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.